



Procès-verbal de l'Assemblée Communale de Pont-en-Ogoz du 15 décembre 2022

Présidence : M. Christophe Tornare (Le Président)
Secrétaire : Mme Laurence Rimaz
Scrutateurs : M. Baptiste Rapin
M. Olivier Moret
Présents : 7 Conseillers communaux
142 Citoyennes et citoyens avec droit de vote (Conseil communal inclus)
4 Personnes externes à la Commune (sans droit de vote)
Soit un total de 146 participants
Lieu : Halle polyvalente – salle 2015 - Avry-devant-Pont
Excusé(e)s : 15 personnes

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 5 mai 2022
2. Approbation du règlement communal relatif à la distribution d'eau potable
3. Approbation du règlement communal pour la promotion de l'économie d'énergie et des énergies renouvelables
4. Budget 2023 du compte de résultats et rapport de la Commission financière
5. Investissements 2023 et rapports de la Commission financière, décisions spéciales sur :

5.1. Complément pour remplacement conduite d'eau Vers Karlé tronçon 2	Fr. 50'000.-
5.2. Déplacement conduite d'eau route d'Avry – secteur Gumefens	Fr. 225'000.-
5.3. Remplacement conduite d'eau Quartier La Gîte – secteur Le Bry	Fr. 160'000.-
5.4. Installation nouveau système de gestion du réseau d'eau	Fr. 110'000.-
5.5. Rénovation routes AF 2023	Fr. 550'000.-
5.6. Réfection route de La Cantine – secteur Avry	Fr. 800'000.-
5.7. Réalisation trottoir - route Avry-Gumefens – 1ère partie	Fr. 500'000.-
5.8. 4ème complément révision PAL	Fr. 50'000.-
5.9. Subventions d'investissements aux ménages	Fr. 40'000.-
5.10. Installation panneaux solaires immeuble communal Avry	Fr. 60'000.-
5.11. Remplacement fenêtres immeuble communal Avry	Fr. 745'000.-
5.12. Aménagement ancienne administration communale	Fr. 185'000.-
5.13. Rénovation place de l'école Le Bry	Fr. 50'000.-
5.14. Crédit d'étude – transf./assainissement – Auberge St-Pierre Le Bry	Fr. 450'000.-
6. Approbation des budgets du compte de résultats et d'investissements 2023
7. Nomination d'un nouvel organe de révision
8. Nomination d'un membre à la Commission d'urbanisme et de l'énergie
9. Nomination ~~d'un membre~~ de deux membres à la Commission de naturalisation
10. Informations du Conseil communal
11. Divers

M. le Président ouvre l'Assemblée communale à 19h10.

Il souhaite la bienvenue aux nombreuses personnes présentes, malgré le fait qu'elle soit avancée à 19h00 et rappelle que cette Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 48 du 2 décembre 2022, par affichage au pilier public ainsi que par convocation en tout-ménage.

Les 15 personnes excusées sont citées. Deux scrutateurs sont nommés, il s'agit de **M. Baptiste Rapin** (côté fenêtres) et **M. Olivier Moret** (côté salle de sport). Il rappelle que la Secrétaire ne peut pas voter, ainsi que M. Johann Pury du bureau Ribl et les deux journalistes de La Liberté et de La Gruyère.

Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du PV. Aucune demande préalable n'ayant été formulée, aucun enregistrement privé n'est autorisé. Il demande que chaque personne cite son nom avant une intervention.

La présentation de l'Assemblée est projetée à l'écran et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

M. le Président informe que l'ordre du jour est modifié et précise que le point 5.14, soit le point sur l'investissement pour le crédit d'étude de CHF 450'000.00 pour l'Auberge St-Pierre à Le Bry a été retiré selon décision du Conseil communal et à la suite de l'assemblée extraordinaire du 30 novembre dernier. Une assemblée extraordinaire sera faite en janvier ou février pour traiter complètement le point et présenter les différentes hypothèses. Il annonce également une modification du point 9, ce n'est pas un mais deux membres à nommer à la Commission de naturalisation, une nouvelle démission nous étant parvenue.

Comme il n'y a pas de remarque, l'ordre du jour **est approuvé tel quel**.

Point 1

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 5 mai 2022

M. le Président rappelle que le PV n'est pas lu puisqu'il est disponible dans le journal communal, à l'administration ainsi que sur le site internet. Il demande s'il y a des questions ou remarques en lien avec le procès-verbal. Comme il n'y en a pas, il invite celles et ceux qui acceptent le procès-verbal du 5 mai 2022 de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : Le procès-verbal du 5 mai 2022 est accepté à la majorité avec une abstention

Point 2

Approbation du règlement communal relatif à la distribution d'eau potable

M. le Président informe que la présentation sera faite par **M. Johann Pury** du bureau Ribli à qui il donne la parole.

M. Pury salue l'assemblée et lit la présentation annexée au présent PV.

M. le Président le remercie et demande s'il y a des questions

Mme Anne-Marie Sciboz demande si elle veut se raccorder à l'eau communale, si le prix sera par rapport aux m² de son terrain. **M. Pury** répond que oui. La taxe unique de raccordement se fera par les m² x l'IBUS (indice brut d'utilisation du sol).

M. Jean-Jacques Reynaud a une question sur l'article 22, al. 2 qui dit que « les frais pour le collier de prise d'eau, pour la vanne d'arrêt, ainsi que pour la partie du branchement situé sur le domaine public, incombent à la commune. Pour le branchement situé sur le domaine privé, les frais sont à la charge du propriétaire de l'immeuble ». Pour lui la conduite n'est pas forcément sur le domaine public, mais sur le domaine privé. Par exemple dans son quartier, il y a une conduite communale pour 6 villas et les vannes sont sur le domaine privé et il demande si le collier est pris par la Commune ou pas dans ce genre de cas. **M. Pury** répond que selon l'application du règlement, c'est le privé qui paiera depuis la limite de la parcelle, c'est cette limite qui fait la distinction. **M. Reynaud** ne trouve pas correct si c'est au privé de payer le collier pour le raccordement à la conduite communale. **M. Pury** dit qu'un collier coûte CHF 1'500 à 2'000.00 et dure une trentaine d'année. Il s'agit surtout d'une phase lors du remplacement de conduites plutôt que lors de la création d'une nouvelle conduite. **M. Marc-Olivier Seydoux** ajoute que lorsque les réseaux sont renouvelés, on tâche de les mettre sur le domaine public.

M. Jean-Jacques Reynaud demande qui va payer les colliers pour le quartier de la gîte au Bry qui va être refait prochainement, car là-bas tout est privé comme à Villarvassaux. Tout le monde paie les mêmes taxes pour le reste, donc les colliers doivent être à la charge de la Commune.

M. Steve Rime dit qu'à Villarvassaux, les vannes sont sur la route, ce qui veut dire qu'il faudrait payer la conduite depuis la route. **M. Marc-Olivier Seydoux** répond que le cas de Villarvassaux est particulier, car les conduites sont communales mais que toutes les routes sont privées. Comme toutes les conduites ont été refaites, ça ne s'appliquera pas pour l'instant.

M. Pierre Adrien Aviolat revient sur la définition du domaine public. Est-ce que les conduites qui appartiennent à la Commune et qui sont au bénéfice d'un droit de passage signé avec les propriétaires du fonds ne pourraient pas faire partie du domaine public, ce qui résoudrait ce genre de problème. **M. Pury** répond que même s'il y a une servitude, la conduite reste propriété de la Commune ou alors il faudrait modifier l'article pour que dans tous les cas les colliers soient à la charge de la Commune.

M. Jean-Jacques Reynaud propose de modifier l'article 22 al. 2 en disant que les colliers des conduites communales doivent être à la charge de la Commune s'il y a plus de 2 maisons desservies. **M. Marc-Olivier Seydoux** dit que par souci d'égalité de traitement on pourrait modifier l'article et indiquer que toute prise d'eau sur une conduite publique serait à la charge de la Commune, alors que si le raccordement se fait sur une conduite privée, la prise est à la charge du privé. **M. le Président** dit que l'article parle de la propriété du fonds et l'on doit traiter de la propriété de la conduite. **M. Pury** dit qu'il ne s'agit pas d'un article standard et qu'il avait déjà été modifié et confirme que sa modification éviterait de créer des disparités.

M. François Kilchoer dit qu'auparavant il y avait un forfait à 100 m³ d'eau et demande si le forfait disparaît complètement et si maintenant il y aura uniquement la consommation. **M. Pury** confirme qu'à présent dès le premier m³ on facture et on couvre les frais d'exploitation.

M. Michel Grivel demande comment font les autres communes citées en exemple, soit Marsens et Riaz par rapport à ces colliers. **M. Pury** dit qu'il ne connaît pas par cœur chaque règlement, mais selon le règlement type du canton, c'est à la charge du privé.

M. Jean-Louis Grivel dit que dans le cadre d'une ferme, en général la conduite traverse toute la parcelle et demande si elle devient privée lorsqu'elle entre dans la maison. **M. Pury** répond que oui, mais avec la modification de l'article dans tous les cas ça vient à la charge de la Commune. **M. le Président** ajoute que si la conduite est communale, c'est elle qui paie et il n'y a pas de changement si la conduite est privée.

M. Pierre Adrien Aviolat demande quelle sera la date d'entrée en vigueur du règlement. **M. Pury** répond que si le règlement est accepté ce soir, ça sera depuis le 1^{er} janvier 2023.

M. Adrien Sauter demande si une table a été faite pour le prix au mètre pour une conduite. **M. Pury** répond que non, que cela dépend du diamètre du raccordement et du type d'immeuble.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** dit que le Conseil communal propose la modification de l'article 22 al. 2 du règlement. On va dès lors mettre comme critère la propriété de la conduite et non plus de la parcelle et que si c'est un raccordement se fait sur une conduite publique, le collier de prise sera à la charge par la Commune.

M. le Président demande aux citoyens qui acceptent le nouveau règlement communal relatif à la distribution d'eau potable dès le 1^{er} janvier 2023, avec la modification de l'article 22 al. 2 décidée ce soir, de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : Le règlement communal relatif à la distribution de l'eau potable est approuvé à la majorité avec 14 refus et 10 abstentions

M. le Président remercie **M. Pury** et le libère sous les applaudissements de l'assemblée.

Point 3

Approbation du règlement communal pour la promotion de l'économie d'énergie et des énergies renouvelables

M. le Président dit qu'avec cette période de récession d'énergie, la Commune voulait inciter à des propres consommations avec un nouveau règlement. Il sera dès lors proposé des subventions, parfois modiques, pour couvrir par exemple les frais de mise à l'enquête. Ainsi, avec ce nouveau règlement, lorsqu'un citoyen décide de mettre par exemple des panneaux solaires, il doit faire préalablement (à tout achat, pour avoir un caractère incitatif) une demande pour savoir s'il a droit à une subvention ou non. Si la demande correspond aux critères prévus dans le règlement et le tableau, la Commune répond et confirme la subvention. Lorsque les travaux sont terminés et payés, il faut envoyer une copie des documents (notamment de la facture et preuve de paiement) à la Commune pour le versement de la subvention. A ce stade, on est à l'approbation du règlement et plus loin, dans les investissements, un montant annuel de CHF 40'000.00 sera voté. Le tableau des subventions est affiché à l'écran. Il n'y a pas d'effet rétroactif pour ceux qui ont déjà fait ce type de travaux. Ce règlement pourra évoluer et être modifié au fil du temps, mais la proposition est de débiter ainsi pour 2023.

M. Christian Marchon demande pourquoi il y a une différence entre les pompes à chaleur air/eau ou sol/eau et dit qu'il ne s'agit pas toujours d'une volonté du propriétaire du choix du type de pompe à chaleur, cela peut dépendre des zones qui sont exclues en sol/eau. **M. le Président** répond qu'il y a une différence en raison du coût de l'investissement, les sondes sont plus chères que pour une installation air/eau.

M. Georges Morard dit qu'avec les CHF 40'000.00 prévus, il n'y a que 20 personnes qui vont bénéficier de cette aide. **M. le Président** répond que oui, mais que 20 demandes de permis pour les chauffages, ça correspond à peu près à ce qu'on a. Il n'est pas exclu que s'il y a plus de personnes qui demandent, la Commune pourra donner le feu vert pour la subvention, laquelle sera reportée sur 2024, pour autant qu'un nouveau budget soit validé pour 2024. Les subventions iront dans l'ordre des demandes.

M. Elie Fragnière dit qu'il a installé des panneaux solaires en 2013 et qu'il y a un impôt communal sur cette installation, il demande pourquoi. **M. le Président** répond qu'il n'y a pas d'impôt communal sur le photovoltaïque. **M. Jean-Jacques Reynaud** complète en disant qu'il y a un impôt sur les revenus faits avec les panneaux solaires.

M. le Président précise que les montants qui sont accordés par la Commune sont dissociés de ceux qui peuvent être touchés par le Canton.

Mme Christine Fragnière demande si la subvention pour l'abonnement des transports publics ne concerne que les abonnements pour se rendre au travail. **M. le Président** répond que peu importe l'utilisation de l'abonnement, il doit juste être mensuel ou annuel. Par contre, c'est comme pour les panneaux solaires, il faut faire la demande avant l'achat.

M. François Kilchoer demande si c'est également valable pour l'abonnement général. **M. le Président** répond que oui, mais pour les abonnements en 2^{ème} classe.

M. le Président demande aux personnes présentes qui acceptent le nouveau règlement communal pour la promotion de l'économie d'énergie et des énergies renouvelables dès le 1^{er} janvier 2023 de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : Le règlement communal pour la promotion de l'économie d'énergie et des énergies renouvelables est approuvé à la majorité avec 4 refus et 2 abstentions

Point 4

Budget 2023 du compte de résultats et rapport de la Commission financière

M. le Président donne la parole à **M. Robin Grivel** pour la présentation des budgets 2023

M. Robin Grivel va passer à la lecture du compte de résultats, anciennement appelé « fonctionnement », les chiffres sont affichés à l'écran. Du fait que les commentaires ont paru dans le journal communal, il ne lira que les totaux par chapitre. Le résultat final prévoit un déficit de CHF 232'637.58, pour un total de charges de CHF 8'783'000.00 et des revenus pour CHF 8'550'000.00. Le budget 2023 ne peut pas être fait de manière comparative en raison du passage à MCH2.

Mme Karine Rusterholz dit qu'elle travaille aussi avec MCH2 et elle est surprise de voir dans le chapitre 0 les charges de l'auberge St-Pierre pour CHF 37'000.00 alors que c'est aussi un immeuble du patrimoine financier dans le chapitre 9. **M. Robin Grivel** répond que le Conseil communal estime qu'étant donné qu'on ne sait pas encore ce qu'on va faire de l'objet qu'il ne s'agit pas d'un patrimoine financier, mais d'un patrimoine administratif. **Mme Rusterholz** dit que cela signifie que l'immeuble devra être amorti. **M. Grivel** confirme.

M. Grivel donne la parole à **M. Yannick Maisonneuve** pour la lecture du rapport de la Commission financière.

En préambule, je souhaiterais, au nom de la Commission financière, remercier les collaboratrices de notre administration ainsi que le Conseil Communal pour la préparation de ce budget 2023, pour la revue en détail des budgets de fonctionnement et d'investissements, ainsi que pour les réponses et informations complémentaires apportées suite aux questions et demandes de la commission financière.

Les principales variations entre le budget de fonctionnement 2023 et celui de l'année en cours sont détaillées, chapitre par chapitre, dans le dernier bulletin communal.

Il est cependant à noter que la présente mouture du budget 2023 a été entièrement préparée selon les nouvelles normes comptables MCH2 intégrant la réévaluation du patrimoine administratif de la Commune. Ceci a pour conséquence une augmentation des amortissements de plus de CHF 400'000, soit environ 45% de l'augmentation totale des charges du budget 2023 par rapport au budget 2022. Cette augmentation est compensée par le prélèvement annuel sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif.

L'augmentation des charges cantonales et de celles liées aux Associations de communes, sur lesquelles la Commune a peu d'influence, représente environ 16% de l'augmentation totale des charges pour 2023.

Enfin le plan de fermeture et de sécurisation des écoles, les travaux d'entretien des infrastructures d'eaux usées, ainsi qu'une enveloppe supplémentaire pour les coûts d'énergie viennent aussi en augmentation du budget 2022 pour un peu plus de 22%.

Pour rappel, les charges du budget 2023 sont en augmentation de CHF 917'000.00 par rapport au budget de l'année précédente, soit une augmentation de l'ordre de 10%. Les revenus, quant à eux, sont en augmentation de CHF 985'000.00, soit + 14%.

Le budget de fonctionnement 2023 présente donc un déficit raisonnable de CHF 232'637.58, légèrement inférieur au déficit du budget 2022 qui se montait à CHF 301'199.61.

Sur cette base, la Commission financière recommande à l'Assemblée d'accepter le budget de fonctionnement 2023 tel que soumis et présenté par le Conseil Communal.

M. Grivel remercie **M. Maisonneuve** pour son rapport et demande s'il y a des questions. Comme ce n'est pas le cas, il précise qu'on ne va pas procéder au vote maintenant, mais à la fin de la présentation des budgets.

Point 5

Investissements 2023 et rapport de la Commission financière

M. Robin Grivel informe qu'il va présenter uniquement les reports des exercices précédents, car les investissements en gras et italique seront présentés et votés ce soir. Il commence la lecture des investissements reportés. Le total des investissements reportés est de CHF 3'738'000.00 et les nouveaux investissements pour 2023 représente un montant de CHF 3'975'000.00, moins les CHF 450'000.00 pour Le Bry. La planification des investissements de 2023 à 2028 est affichée.

M. le Président revient sur la planification financière et dit que la ligne concernant les CHF 450'000.00 y figure encore pour le Bry, mais avec le retrait du point du tractanda, ce n'est plus juste.

Comme il n'y a pas de question, la parole est redonnée à **M. Yannick Maisonneuve** pour la lecture du préavis de la Commission financière quant au budget d'investissement 2023.

M. Maisonneuve rappelle que la Commission financière n'est pas là pour se prononcer sur le bien-fondé des investissements, mais sur la capacité de la Commune de les financer.

Concernant le budget d'investissement d'un montant total de CHF 7'713'000.00 moins les CHF 450'000.00, la capacité d'autofinancement et d'emprunt de notre Commune nous permet de financer les investissements proposés.

Sur cette base, la Commission financière préavise favorablement au budget d'investissement 2023 tel que soumis par le Conseil communal devant cette Assemblée.

M. le Président remercie **M. Maisonneuve** et **M. Grivel** et passe à la présentation de chaque investissement en rappelant qu'ils seront votés individuellement, après chaque présentation, puis les budgets globaux seront votés à la fin.

Point 5.1

Complément pour remplacement conduite d'eau Vers Karlé tronçon 2 - CHF 50'000.00

M. Marc-Olivier Seydoux dit qu'il y a eu une première réalisation des travaux il y a deux ans et que lors des travaux effectués cette année sur la conduite depuis le réservoir jusqu'au bas de la route Vers Karlé, qu'on a constaté un problème de pression, surtout pour la défense incendie au niveau de la route des Gattes. Il a été décidé de doubler les conduites et coupler le réseau de Gumefens avec celui de Sorens au niveau du réservoir des Monts, d'où cet investissement supplémentaire.

M. Jean-Jacques Reynaud demande jusqu'où est tirée la conduite. **M. Marc-Olivier Seydoux** répond depuis au-dessus de chez M. Pirrello jusqu'à l'hydrante de la route des Gattes et c'est là que les conduites seront interconnectées. Pour avoir assez de pression pour les habitants du quartier de la route des Gattes et pour la défense incendie, l'eau vient du réseau de Sorens.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** prie les personnes qui acceptent l'investissement du complément pour le remplacement de la conduite d'eau Vers Karlé – tronçon 2, pour un montant de CHF 50'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

Point 5.2

Déplacement conduite d'eau route d'Avry – secteur Gumefens - CHF 225'000.00

M. Marc-Olivier Seydoux dit que des gabarits ont été posés à Gumefens à la route d'Avry. On est en zone à bâtir et une conduite communale principale traverse cette parcelle et que légalement c'est à la Commune de la déplacer à ses frais. La conduite sera déplacée le long de la route et on va en profiter pour insérer le collecteur d'eau claire pour les futures constructions.

M. Frédéric Privet demande s'il y a un droit de passage pour les conduites existantes. **M. Marc-Olivier Seydoux** répond qu'on ne s'est pas posé la question, mais qu'on est de toute façon tenu de la déplacer. **M. le Président** ajoute qu'avec un droit de passage on distingue la propriété de la conduite du fonds. **M. Jean-Jacques Reynaud** précise que même s'il y a un droit de passage, c'est au propriétaire de la conduite de payer le déplacement.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** prie les personnes qui acceptent l'investissement pour le déplacement de la conduite d'eau à la route d'Avry, secteur Gumefens, pour un montant de CHF 225'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal, de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 3 refus et 32 abstentions

Point 5.3

Remplacement conduite d'eau Quartier La Gîte – secteur Le Bry - CHF 160'000.00

M. Marc-Olivier Seydoux dit que le quartier de la Gîte à Le Bry fait partie des priorités hautes en ce qui concerne le remplacement des conduites qui sont très anciennes. Les travaux permettront de mettre le réseau aux normes et ainsi d'éviter des travaux de réparation imprévus.

M. Joseph Sauter dit que ce collecteur a 40 ans et a failli se rompre par 2 fois, là où il y a le coude à 90 degrés. Il pense qu'en aval, la conduite n'a pas grand-chose de mal. Il ne comprend pas pourquoi le nouveau collecteur ne sera pas proche de l'ancien qui est à côté de la route, car avec le nouveau tracé c'est prendre des risques avec le gel. Il demande pourquoi on va faire un tel mouvement pour desservir leur petit lotissement. Quand il y avait eu les pannes, il avait estimé le coût pour refaire la conduite dans le même lit à CHF 20'000.00. **M. Marc-Olivier Seydoux** répond que le tracé est celui de l'avant-projet pour estimer les coûts. Comme la conduite doit rester en activité durant les travaux, utiliser la même fouille est trop risqué. **M. Sauter** trouve que c'est exagéré et qu'ainsi on n'aura pas les garanties contre le gel. **M. Seydoux** rassure que les distances hors gel seront respectées.

M. Adrien Sauter demande ce que comprend le budget de CHF 160'000.00. **M. Marc-Olivier Seydoux** répond que ça comprend tout, soit les fouilles, les conduites, les matériaux, etc. y compris la remise en état du terrain.

M. le Président précise que ce n'est pas le Conseil communal qui invente les tracés, mais qu'on a un ingénieur qui est mandaté et qui étudie l'objet.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** prie les personnes qui acceptent l'investissement pour le remplacement de la conduite d'eau du quartier La Gîte, secteur Le Bry, pour un montant de CHF 160'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 1 refus et 4 abstentions

Point 5.4

Installation nouveau système de gestion du réseau d'eau - CHF 110'000.00

M. Marc-Olivier Seydoux dit qu'il s'agit de quelque chose d'abstrait, mais que la gestion du réseau d'eau ce n'est pas juste un réservoir et des conduites. Il y a une gestion importante entre les différents réservoirs et les captages. Le réseau d'eau de l'ACAPE s'étend jusqu'à Bulle. Il nécessite une gestion intelligente par un automate, le nôtre a une vingtaine d'année et le système ne peut plus être mis à jour. Dernièrement on a eu deux crashes avec de grandes pertes d'eau et des alarmes qui s'enclenchent. Cette situation peut être dangereuse au niveau sanitaire, car on pourrait passer à côté de certains éléments qui peuvent mettre en péril la qualité de l'eau. On n'a plus de gestion en cas de panne, car le gestionnaire ne veut plus s'en occuper. Avec le nouveau système de gestion Rittmeyer qui est proposé, c'est la meilleure solution afin d'uniformiser la partie informatique des réseaux de l'ACAPE et de ses membres et ainsi éviter des problèmes majeurs durant les années à venir.

M. Pierre Adrien Aviolat dit que l'âge usuel est de 15 ans, mais il n'a pas vu de durée aussi courte dans le règlement communal. Il demande si l'automate ne fait pas partie du règlement communal. **M. Marc-Olivier Seydoux** répond que l'entretien et la mise à jour font partie de l'entretien des conduites. L'investissement est relativement élevé car cela nécessite toute la programmation qui est un énorme travail.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** prie les personnes qui acceptent l'investissement pour l'installation du nouveau système de gestion du réseau d'eau pour un montant de CHF 110'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 2 abstentions

Point 5.5

Rénovation routes AF 2023 - CHF 550'000.00

M. Pierre Justin Morard dit que les routes AF sont les routes se trouvant sur le territoire communal à caractère agricole ou partiellement. Le programme de rénovation a été présenté lors de l'assemblée de décembre 2021. Le montant prévu pour 2022 a été reporté, car nous attendons encore le feu vert de l'Office fédérale de l'agriculture avant de pouvoir réaliser les travaux. En 2022, le dossier a été monté avec des visions locales en présence du Service cantonal de l'agriculture et de l'OFAG. Le dossier est déjà passé au canton et est actuellement à l'OFAG dont on attend le retour. Le montant total pour la rénovation est échelonné sur la législature et on espère pouvoir commencer en 2023. Le montant proposé ce soir sert à compléter celui de 2022.

Mme Anne Marie Sciboz demande combien ça coûte en tout. **M. Pierre Justin Morard** répond que pour le moment on n'a que des devis estimatifs du bureau d'ingénieurs. Les premières demandes d'offres pour le premier lot de routes seront demandées en début d'année. Le montant global s'élève à environ 2 millions.

M. Georges Fragnière demande quelles sont les subventions qu'on va recevoir. **M. Pierre Justin Morard** répond que c'est compliqué, car c'est au cas par cas et évalué par route. Si une route est complètement agricole, la subvention est en principe de 57 %, soit 27 % du Canton et 30 % de la Confédération. Si la route est partiellement agricole, comme par exemple celle de la Joretta à Gumefens, il y a une déduction sur la subvention de CHF 5'000.00 par habitation qui est desservie et le taux de subventionnement est également modifié. Ce taux est le plus difficile à négocier avec l'Etat et la Confédération. Dans les budgets il y a un montant de revenu qui est prévu, il correspond aux subventions, il peut y avoir entre 20 et 50 % de subvention. Sur certaines routes il y a aussi des parts privées. Par contre, au niveau des montants qu'on passe en assemblée, on prend en compte le coût total des travaux pour l'ensemble des routes. Dans ce dossier, il y a une route qui est complètement privée et sa réfection va coûter entre CHF 150 et 200'000.00 et cela figure dans les comptes communaux, mais en fait cela sera un financement privé.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** prie les personnes qui acceptent l'investissement pour la rénovation des routes AF pour un montant de CHF 550'000.00 ainsi que son financement par un emprunt bancaire de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 1 refus et 5 abstentions

Point 5.6

Réfection route de La Cantine – secteur Avry - CHF 800'000.00

Mme Virginie Fragnière Charrière dit qu'il s'agit de la réfection de tout le tracé de la Route de la Cantine, à Avry-dt-Pont, jusqu'au pont en-dessus de la route cantonale, ainsi que l'élargissement du trottoir existant qui n'en n'est pas vraiment un et qui va de la croisée de la Route de la Fin jusqu'à la croisée de la Route Le Châtillon. La route de la Cantine est fendue par endroits. L'eau s'y infiltre et cause des dommages parfois au niveau du coffre, et petit à petit des nids de poule se forment. La réfection de cette route portera sur le tapis dans un premier temps. Elle pourrait également porter sur le coffre de certains tronçons, en fonction de l'état de la route. Le budget minimum pour la réfection du tracé et l'élargissement du trottoir est estimé à CHF 535'000.00. Si le coffre doit être refait, il s'élèvera à CHF 800'000.00. Plus l'on reporte la réalisation de ces travaux, plus les coûts de réfection seront importants et pourront avoisiner les CHF 800'000.00.

M. Pierre Adrien Aviolat ne comprend pas pourquoi on fait le tapis d'abord, puis le coffre ensuite. **Mme Virginie Fragnière Charrière** répond que cela sera fait en fonction de ce qui sera constaté au moment des travaux.

M. Frédéric Privet dit que cette route a été faite dans les années 80 et payée par les autoroutes, les travaux avaient été gérés par le bureau des autoroutes et elle avait été faite dans les règles de l'art avec un coffre sur toute la longueur. Le montant de CHF 800'000.00 l'interpelle, car s'il calcul CHF 800'000.00 pour 700 m de long, on arrive à un montant de CHF 1'142'000.00 au kilomètre pour la réfection de 700 m de long sur 5,2 m de large, il pense qu'il y a une erreur dans l'estimation et il demande quel est le bureau qui a fait le calcul. **Mme Virginie Fragnière Charrière** répond que c'est le bureau Sabert SA. Elle complète en disant qu'il faut compter la réfection du trottoir pour le mettre aux normes. **M. Privet** dit qu'un trottoir sur 300 m avec bordure, y compris les coûts de dégrappage, terrassement et autre revêtement, ça tourne autour des CHF 270.00/m donc environ CHF 81'000.00. **Mme Fragnière Charrière** répond qu'on a un devis estimatif qui était entre CHF 535'000.00 et CHF 800'000.00 pour le tout. **M. Privet** répète que ce n'est pas possible. Les 200 premiers mètres depuis le pont ont déjà été refaits et il est en très bon état, donc il reste 500 m de route. **Mme Fragnière Charrière** dit que le revêtement à refaire est sur 700 m et le trottoir sur 300 m. Elle fait confiance au bureau Sabert qui travaille pour la Commune depuis des années. **M. le Président** ajoute qu'il s'agit d'un devis estimatif et que si l'assemblée valide le montant, ensuite on demande des offres concrètes pour avoir le prix le plus juste et prend note qu'il estime que c'est trop haut.

M. Pierre Adrien Aviolat demande si le bureau d'ingénieurs a été choisi sur la base d'une offre comparative. **Mme Fragnière Charrière** répond que non.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** prie les personnes qui acceptent l'investissement pour la réfection de la route de la Cantine – secteur Avry pour un montant de CHF 800'000.00 ainsi que son financement par un emprunt bancaire selon le détail affiché à l'écran de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 12 refus et 25 abstentions

Point 5.7

Réalisation trottoir - route Avry-Gumefens – 1ère partie - CHF 500'000.00

Mme Virginie Fragnière Charrière dit que le Conseil communal souhaite réduire le trafic de transit à travers le village de Gumefens et optimiser les liaisons de mobilité douce par le biais d'aménagements et de mesures, en tenant compte des contraintes existantes. Dans ce cadre, dans un premier temps, il envisageait d'instaurer le 60 km/h à la Route d'Avry, à Gumefens et de mettre en place, à titre provisoire, une bande longitudinale et des potelets, afin de sécuriser les piétons, tout en évitant les coûts d'un trottoir. Le Service des ponts et chaussées a préavisé défavorablement ces mesures qu'il a estimées insuffisantes pour assurer la sécurité des piétons. Le Conseil communal a donc décidé d'aménager un trottoir comprenant un éclairage public. Le coût estimé est de CHF 812'000.00 francs, mais étant donné le montant on propose de voter un budget partiel de CHF 500'000.00.

M. Steve Rime demande pourquoi vouloir mettre partout des lumières alors qu'on parle d'économie d'énergie. **Mme Virginie Fragnière Charrière** répond que ce sont encore les exigences cantonales actuelles et ajoute que lors de la volonté au départ de faire des mesures provisoires, un éclairage public était également demandé.

Mme Anne-Marie Sciboz ne comprend pas le service cantonal, car on nous bassine avec l'économie d'énergie et là on va mettre des lumières pour peut-être une seule personne qui monte la nuit. **Mme Virginie Fragnière Charrière** répond qu'il y a les écoliers le matin. **M. le Président** dit qu'aujourd'hui on en est au stade de projet ce qui ne veut pas dire que d'ici de la réalisation les exigences ne changent pas. A présent il existe des lampadaires dynamiques avec des détecteurs pour une illumination dès que quelqu'un passe ou pas.

Mme Anne-Marie Sciboz dit qu'il existe des éclairages par le bas, dans le sol, avec moins de pollutions nocturnes. **Mme Virginie Fragnière Charrière** dit que ce genre de mesures pourront encore être analysées.

M. Pierre Folly dit qu'on parle de la première partie, donc il y aura 2 voire 3 fois CHF 500'000.00. **Mme Virginie Fragnière Charrière** répond qu'on fait voter un budget partiel afin de ne pas alourdir le total des investissements, mais la finalisation sera d'environ CHF 812'000.00.

M. Jean Fontana demande s'il y aura une voie cyclable balisée sur la route, car cette route est répertoriée. **Mme Virginie Fragnière Charrière** dit qu'il n'y a rien de prévu, car cette route est déjà assez étroite et le but n'est pas de faire trop d'emprise sur les terrains privés. **M. Fontana** dit que c'est justement parce qu'elle est étroite que ça

pose un problème aux cyclistes. **Mme Fragnière Charrière** comprend car elle fait beaucoup de vélo, mais sur la route d'Avry il n'y a pas trop de trafic.

M. Jean-Jacques Reynaud précise que lorsqu'il était au Conseil communal, il avait été à Fribourg pour discuter de cette route et on lui avait répondu que sur cette route on pouvait faire cohabiter les véhicules et les vélos. Pour lui les bandes cyclables sont une fausse sécurité. Il n'y a aucune obligation de faire une piste pour les vélos depuis la fromagerie jusqu'à Avry.

M. André Delabays dit qu'on est en contradiction, car là on prétend qu'il n'y a pas beaucoup de circulation et on veut faire des mesures pour la diminuer. **Mme Virginie Fragnière Charrière** répond que ce n'est pas la circulation mais la vitesse qu'on veut limiter, car on est sur un tronçon à 80 km/h. On aimerait réduire le transit par le village de Gumeffens.

M. Adrien Sauter demande si le mandat d'honoraires est compris dans ce prix. **M. le Président** répond que oui, qu'il s'agit toujours de budgets totaux et les honoraires sont compris.

M. Georges Fragnière demande où en est le démarrage des investissements pour le trottoir, si cela comprend celui de la laiterie. **Mme Virginie Fragnière Charrière** répond que le vote de ce soir concerne le tronçon depuis la ferme Müller jusqu'à la fin de Gumeffens, mais ça ne comprend pas la dernière montée direction Avry. L'année passée on avait voté un budget pour un autre périmètre. **M. Fragnière** demande si cela fera l'objet d'une seule mise à l'enquête, avec le tout ensemble. Aussi, il trouve que le tronçon depuis la chapelle, que ce soit du côté d'Avry ou de la Cigogne est assez dangereux. **Mme Fragnière Charrière** dit que les plans pour l'examen préalable sont en préparation, ils concernent le secteur voté l'année passée et celui de ce soir. Le secteur de la laiterie interviendra ultérieurement en 3^{ème} phase et entre-deux il y aura la 2^{ème} phase pour le secteur de l'école.

Mme Patricia Moret demande en combien d'année les travaux seront réalisés. **Mme Virginie Fragnière Charrière** espère que ça se fera les 5 à 6 prochaines années, mais cela dépendra des recours et de la longueur des procédures.

M. Georges Fragnière a entendu dire que la route qui arrive vers chez M. Gapany allait être supprimée. **Mme Virginie Fragnière Charrière** répond que dans le cadre du vote du 1^{er} tronçon, il a été prévu de fermer la route de la Chapelle à la circulation, sauf aux transports publics, aux riverains et à la mobilité douce.

M. Nicolas Messerli apporte quelques précisions car il termine le projet pour l'examen préalable. Devant chez M. Marcel Fragnière il y aura un portail d'entrée à 30 km/h, l'espace du carrefour sera réduit pour que les flux soient sécurisés, il y aura un trottoir qui va jusqu'à la chapelle, dont tout le tour sera revu pour gérer les flux. Il y aura un rehaussement pour les piétons. Le barreau chapelle-école sera fermé et entièrement sécurisé. L'arrêt de bus qui est devant la Cigogne sera déplacé dans ce barreau et également l'arrêt qui est en-dessous de chez Gapany. Ainsi la prise en charge et le dépôt des enfants se feraient sur ce barreau sécurisé. Depuis la chapelle, on va prolonger le trottoir direction le petit pont du Tro du Ru, il y aura quelques rétrécissements, puis le trottoir discuté ce soir direction Avry.

M. Claude Berset dit que si on ferme la route de la Chapelle il y aura un goulet d'étranglement autour de la chapelle et tout le monde devra redescendre vers la laiterie, car il y a beaucoup de circulation qui passe sur cette route.

M. Nicolas Messerli répond que la circulation n'est pas énorme et que si on veut de la sécurité, il faut prendre des mesures. Leur spécialiste en trafic a fait une étude sur tout le secteur. L'objectif est d'inciter les gens d'Avry à utiliser la route de la Cantine et éviter le transit par Gumeffens. Il ajoute qu'il y a aussi des gens qui passent par la chapelle pour prendre la route des Roseys pour aller au terrain de foot, mais avec les mesures ils seront incités à passer par la route de la Cantine.

M. Georges Fragnière trouve aberrant qu'on ferme cette belle route avec une zone à bâtir à droite, et qu'on devra faire le tour de la chapelle et passer par chez Marcel Fragnière pour remonter à Gumeffens. On a la possibilité d'élargir cette route et d'y faire un trottoir. **Mme Virginie Fragnière Charrière** dit que quand l'école a été construite, cette route était fermée et à l'époque les enfants avaient investi ce lieu. On souhaite créer un espace dédié aux rencontres des gens et ça se fait quand les gens sont à pied ou à vélo.

M. le Président précise qu'on vote un crédit d'étude et qu'ensuite il y aura la mise à l'enquête.

M. Claude Berset dit qu'on veut diminuer le trafic, alors il propose qu'on fasse un sens unique jusque chez Mme Brülhart.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** prie les personnes qui acceptent l'investissement pour la réalisation d'un trottoir à la route d'Avry à Gumeffens – 1^{ère} partie, pour un montant de CHF 500'000.00 ainsi que son financement par un emprunt bancaire de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 7 refus et 25 abstentions

Point 5.8

4ème complément révision PAL - CHF 50'000.00

Mme Géraldine Barras dit que cet investissement est soumis afin de pouvoir terminer la révision générale du PAL. Notre bureau d'urbanisme Team+ a fait valoir des prestations supplémentaires en lien avec différents points et notamment l'analyse et l'adaptation de certains PAD existants. La coordination entre certains documents s'est avérée plus complexe que prévue. Le Conseil communal doit aussi anticiper les frais pour la mise à l'enquête finale et

les frais liés au traitement d'éventuelles oppositions. Concernant l'avancée du dossier, il a été mis à l'arrêt durant l'hiver passé en raison d'une étude complémentaire sur le bruit dans le secteur du Bry qui devait être réalisée, mais le bureau Triform ne pouvait pas le faire tant que les sols étaient mouillés. Triform a pu faire son étude au printemps et a dû transmettre les données au bureau Team+ afin de l'intégrer aux documents du PAL concernés. Le dossier a ensuite été étudié en séance avec la commission d'urbanisme, mais on s'est rendu compte que l'article du RCU relatif au futur quartier de Grange de Paille au Bry était vague dans sa formulation. Il a été décidé de prendre plus de temps pour analyser le projet du promoteur en cours. On espère une mise à l'enquête prochainement.

M. Laurent Liard demande combien auront coûté toutes ces études pour le PAL. **Mme Géraldine Barras** répond qu'en 2008 un crédit de CHF 150'000.00 avait été voté pour la révision du RCU, en 2015 un complément pour la révision et le RCU pour CHF 80'000.00, en 2018 un 2^{ème} complément pour CHF 80'000.00, en 2020 un 3^{ème} complément pour CHF 100'000.00 et en 2023 CHF 50'000.00, soit un total de CHF 460'000.00.

M. Pierre Adrien Aviolat demande si les rives du lac ont été sorties du PAL. **Mme Géraldine Barras** répond que ça n'a pas été sorti du PAL, mais du dossier de révision. **M. Aviolat** dit que dans les CHF 150'000.00 + 80'000.00 + 80'000.00 + 100'000.00 les rives du lac étaient également traitées et d'un coup on les sort pour CHF 100'000.00 votés l'année passée et ça nous coûte quand même CHF 50'000.00 de plus. **Mme Barras** dit que c'est le canton qui nous a imposé de traiter les rives du lac de manière séparée. Si on prend en considération le montant pour les rives du lac de CHF 110'000.00 et pas CHF 100'000.00 votés l'année passée, on arrive alors effectivement à un total de CHF 570'000.00.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** prie les personnes qui acceptent l'investissement pour le 4^{ème} complément de la révision du PAL pour un montant de CHF 50'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 29 refus et 23 abstentions

Point 5.9

Subventions d'investissements aux ménages - CHF 40'000.00

M. le Président dit qu'il s'agit du montant lié au règlement voté précédemment. On commence cette année avec un montant de CHF 40'000.00, car avec MCH2 c'est le montant minimal à proposer en investissement à l'assemblée. Si on avait mis CHF 30'000.00 dans le fonctionnement, on aurait augmenté le déficit de l'exercice. Ce montant pourra être augmenté les années prochaines, si nécessaire.

Mme Anne-Marie Sciboz demande si ça comprend toutes les subventions et également la mobilité. **M. le Président** répond que oui.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** prie les personnes qui acceptent l'investissement pour les subventions d'investissements aux ménages pour un montant de CHF 40'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 2 refus et 2 abstentions

Point 5.10

Installation panneaux solaires immeuble communal Avry - CHF 60'000.00

M. Olivier Oberson dit qu'afin de diminuer les frais d'énergie, il a été décidé de proposer l'installation de panneaux solaires sur l'immeuble communal. La consommation moyenne annuelle est de 25'000 kWh. L'investissement comprend la mise en place d'échafaudages, la pose d'une superstructure en alu, la pose de 66 panneaux solaires avec 1 onduleur et 1 optimiseur ainsi que le raccordement sur le tableau électrique existant. Le plan du futur projet est affiché.

M. Pierre Adrien Aviolat demande si la Commune a droit à une subvention pour ses panneaux solaires. **M. Olivier Oberson** répond qu'on aura droit à une subvention de l'Etat, mais qu'on ne va pas se subventionner nous-même.

M. Jean-Jacques Reynaud demande pourquoi on se limite à 66 panneaux et estime qu'on devrait optimiser toute la surface. **M. Olivier Oberson** répond que c'est ce qu'il faut par rapport à notre consommation, selon le calcul de l'ingénieur. Il n'est pas favorable à en mettre plus, car il ne voit pas pourquoi la Commune investirait pour le Groupe E. **M. le Président** ajoute que rien n'empêche qu'on pose la question au prestataire s'il y a matière à en mettre plus et de demander une rallonge à la prochaine assemblée.

M. Nicolas Messerli rend attentifs au fait qu'on aura un refus de la Commune pour la disposition des panneaux, car ils ne sont pas conformes (intégration). **M. le Président** répond que les règles ont changé dernièrement.

M. Jean Louis Fragnière est heureux de voir que la Commune commence à mettre des panneaux solaires, mais trouve dommage qu'on attende la pénurie pour s'y mettre. Il demande pourquoi on s'est arrêtés sur le toit de l'immeuble communal et pourquoi ne pas en mettre sur les écoles, sur quelle durée on aura un retour d'investissement et si on a fait des études pour les écoles. Il demande aussi comment va être répartie la diminution des coûts pour les locataires. **M. le Président** répond qu'il y a des études en cours pour les autres bâtiments. Pour les locataires, **M. Olivier Oberson** dit qu'il faudrait mettre un raccordement sur chaque comptage, ça ferait des frais en plus mais cette question n'a pas été étudiée.

Mme Anne-Marie Sciboz dit que ça sera donc pour l'utilisation communale uniquement et pas pour les locataires.

M. Olivier Oberson répond que les 25'000 kWh sont calculés pour tout l'immeuble. **M. le Président** ajoute qu'il n'y a pas encore de décision prise par rapport aux éventuelles déductions qu'il y aurait par locataire.

M. Olivier Gapany dit qu'il y a un moyen simple qui s'appelle RCP (regroupement de consommation propre) qui permet de maximiser l'autoconsommation. Car si on couvre un toit comme ça et pour que les locataires puissent en bénéficier, il faut poser un compteur électrique supplémentaire sur la production et c'est ensuite géré par le gestionnaire du réseau.

M. Bertrand Fragnière demande quel est le coût actuel pour l'électricité afin de justifier cet investissement. **M. Olivier Oberson** ne connaît pas le calcul en détail.

M. Pierre Folly dit qu'il y a différents logiciels qui font ces calculs et qu'il y a différentes approches possibles, avec des accus par exemple. Il confirme que les 25'000 kWh consommés peuvent être produits par les panneaux avec un rendement à 100 %. Sauf qu'un rendement à 100 % n'existe pas, on calcule à 70 % avec des batteries de backup et on tourne autour des 30 à 40 % sans ces batteries. Ce qui fait que sur CHF 60'000.00, on aura environ CHF 40'000.00 à amortir avec l'économie.

M. Marcel Schmutz demande sur quoi sont calculés les 25'000 kWh. **M. Olivier Oberson** répond que c'est le Groupe E qui a calculé sur l'ensemble des compteurs de l'immeuble.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** prie les personnes qui acceptent l'investissement pour l'installation de panneaux solaires sur l'immeuble communal d'Avry pour un montant de CHF 60'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 1 refus et 2 abstentions

Point 5.11

Remplacement fenêtres immeuble communal Avry - CHF 745'000.00

M. Olivier Oberson explique que les fenêtres de l'immeuble sont toujours celles d'origines et afin de diminuer les coûts de l'énergie, on propose de toutes les remplacer par des fenêtres en triple vitrage. L'investissement comprend la mise en place d'échafaudages, l'ouverture de la toiture pour contrôler l'étanchéité de la partie velux et lucarnes, le démontage et sciage des anciennes fenêtres, la pose des nouvelles fenêtres et adaptation des embrasures, la peinture, l'étanchéité des tablettes et joints sur la partie façade ainsi que la mise en place des nouvelles fenêtres sur la partie de l'agrandissement de la future administration. L'immeuble est de 1992 et qu'une demande pour cet investissement a été faite au bureau d'architecture Moullet qui a construit le bâtiment, lequel a fait un appel d'offres pour les différents travaux.

M. François Kilchoer est étonné, car il a remplacé ses fenêtres et ça lui a coûté CHF 25'000.00 et il demande si on a 30 fois le nombre de ses portes et fenêtres. **M. Olivier Oberson** ne connaît pas le nombre de fenêtres, mais il y a des fenêtres en toiture et il va falloir ouvrir le toit et profiter pour contrôler l'étanchéité. Il y a des infiltrations d'eau actuellement et il faudra tout adapter et étanchéiser, cela demande beaucoup de travaux. Comme on a demandé à un architecte, dans le montant il y a ses honoraires pour diriger les travaux, entre 8 et 12 %, et il faut penser qu'il y a aussi CHF 100'000.00 qui seront en lien avec l'agrandissement de la nouvelle administration.

M. Daniel Savary dit qu'il y a une erreur dans la présentation et que ce n'est pas uniquement un remplacement de fenêtres. Il faut faire deux budgets différents, un pour le remplacement des fenêtres et un l'agrandissement de l'administration. Les fenêtres de la nouvelle administration auraient d'ailleurs dû être prévues dans l'investissement de base de la transformation. Puis, on parle d'échafaudages pour les panneaux solaires, d'échafaudages pour les fenêtres et il imagine qu'il y en aura aussi pour la nouvelle administration et demande s'il y a une possibilité d'économie d'échelle. Il demande confirmation. Et même si on enlève l'administration on reste à CHF 645'000.00 ce qui lui semble très élevé. Il donne en exemple un bâtiment qu'il a assaini en Bouleyres, avec 20 appartements, la réfection des façades et utilisation de périphérique, des fenêtres en PVC, alors qu'ici c'est du bois-métal et c'est un peu plus cher, mais le montant total était de CHF 400'000.00. **M. Olivier Oberson** répond qu'on a demandé deux offres, l'une avec bois-métal ou l'autre avec du PVC. En PVC ça fait CHF 90'000.00 de moins.

M. Michel Grivel trouve que la durée de vie de 30 ans des fenêtres actuelles est courte, car pour du bois-alu la durée est normalement de 50 ans. Alors pourquoi ne pas changer que les verres et mettre du verre triple comme on l'avait fait à la HAP. Il demande de revoir le projet, car c'est une porte ouverte à des dépenses superflues.

M. Samuel Barras dit qu'il habite l'immeuble, qu'il y a pas mal de courant d'air et même quand il y a peu de chauffage, il y a tout de suite beaucoup de condensation.

Mme Karine Rusterholz a également posé du triple vitrage et dit que le bois-métal ça s'entretient, par contre pour le PVC et le métal il n'y a pas d'entretien particulier. Elle demande si on a un CECB pour cet immeuble, afin de connaître l'état des façades. **M. Olivier Oberson** répond que non.

M. Nicolas Messerli dit que du triple vitrage avec des fenêtres bois-métal c'est compliqué, alors est-ce qu'il n'y a pas de compromis possible et de rester avec du double vitrage même si ce n'est pas la tendance. Cela permettrait de ne pas changer toutes les fenêtres.

M. François Barras dit que la Commune doit être exemplaire et mettre du bois-métal et pas du plastique.

M. Daniel Savary dit que le bois-métal c'est très bien, mais voit les montants qui s'additionnent. On met des panneaux solaires alors qu'on ne refait pas le toit, on n'a pas de CECB, donc pas de bilan au niveau des façades, on change les fenêtres et on fait d'autres travaux. On n'a pas d'étude ou de vision d'ensemble du bâtiment, tous les montants commencent à faire cher sur ce bâtiment et il ne comprend pas qu'on ne fasse pas une étude complète pour éviter de faire par briques et morceaux. Cela permettrait également d'arriver à un résultat qui est bien meilleur au niveau de l'exemplarité, de l'économie d'énergie et des travaux qu'il y a à faire. Avant il a pris l'exemple des échafaudages, car il y a des synergies et des économies d'échelle à faire en prenant le problème globalement.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** prie les personnes qui acceptent l'investissement pour le remplacement des fenêtres de l'immeuble communal d'Avry pour un montant de CHF 750'000.00 ainsi que son financement par un emprunt bancaire de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est refusé à la majorité

Point 5.12

Aménagement ancienne administration communale - CHF 185'000.00

M. Marc-Olivier Seydoux dit qu'une fois que l'administration actuelle aura déménagé, des aménagements seront nécessaires pour mettre aux normes les locaux afin d'accueillir un commerce et un tea-room, notamment avec l'adaptation des WC pour les personnes à mobilité réduite, l'électricité, l'éclairage et l'organisation des locaux. Une cuisinette sera installée et précise que les locaux ne seront pas équipés, ça sera aux frais du locataire.

M. Marcel Schmutz demande si les fenêtres sont comptées dans ce montant. **M. le Président** répond que non, elles étaient prévues dans l'investissement d'avant.

M. Pierre Adrien Aviolat dit que si on a refusé le budget pour les fenêtres qui comprenait celles de la nouvelle administration il se demande comment on va faire avec l'agrandissement. **M. Marc-Olivier Seydoux** répond que le budget de base prévoyait bien évidemment les fenêtres, mais vu qu'il y a déjà des modifications du projet, il y a une augmentation des coûts. Par simplification et pour avoir une uniformité, on voulait tout faire en même temps.

Mme Patricia Moret demande quand vont commencer les travaux. **M. Marc-Olivier Seydoux** dit que la démolition a commencé la semaine passée.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** prie les personnes qui acceptent l'investissement pour l'aménagement de l'ancienne administration communale pour un montant de CHF 185'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 1 refus et 6 abstentions

Point 5.13

Rénovation place de l'école Le Bry - CHF 50'000.00

M. Olivier Oberson dit qu'afin de respecter les normes en cas de chute d'un enfant d'un engin, on propose la réfection du sol de la place de jeux de l'école de Le Bry par la mise en place d'un sol amortissant selon la hauteur des jeux. Le remplacement du grillage de 4 m de haut et 25 m de long, côté route cantonale, est également prévu.

M. Laurent Zurbuchen demande quel sera le type de sol. **M. Olivier Oberson** répond qu'il s'agit d'un sol amortissant, l'épaisseur dépend de la hauteur de chute du jeu. **M. Zurbuchen** dit qu'en fait on enlève les copeaux pour mettre du plastique. **M. Oberson** répond qu'on doit respecter les normes pour éviter les problèmes en cas de chute. **M. le Président** ajoute que c'est certes moins écologique, mais les copeaux ne sont plus tolérés sous les places de jeux et on ne va pas prendre de risques.

M. Jean-Daniel Fragnière demande en quelle année la place de jeux avait été refaite. **M. Olivier Oberson** répond que certains jeux ont été changés durant l'ancienne législature.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** prie les personnes qui acceptent l'investissement pour la rénovation de la place de l'école de Le Bry pour un montant de CHF 50'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 8 refus et 3 abstentions

Point 6

Approbation des budgets du compte de résultats et d'investissement 2023

M. le Président explique qu'on va passer à l'approbation des deux budgets globaux et que pour les investissements, cela sera sans les CHF 745'000.00 pour les fenêtres et sans le crédit d'étude de CHF 450'000.00 pour l'Auberge de Le Bry.

Il demande aux personnes qui acceptent globalement les budgets du compte de résultats et d'investissement pour 2023 de s'exprimer par main levée.

Les budgets du compte de résultats et d'investissement 2023 sont acceptés à l'unanimité

Point 7

Nomination d'un nouvel organe de révision

M. le Président informe que la fiduciaire CORE SA arrive au terme de son premier mandat pour le contrôle de 3 exercices. La Commission financière propose de renouveler le mandat de cette fiduciaire pour 3 ans, laquelle effectue son travail de manière très professionnelle et compétente.

Comme il n'y a pas de remarque, il demande aux personnes qui acceptent le renouvellement du mandat de la fiduciaire CORE SA pour la révision des 3 prochains exercices de s'exprimer par main levée.

L'attribution du mandat à la fiduciaire CORE SA est validée à la majorité avec 1 abstention.

Point 8

Nomination d'un membre à la Commission d'urbanisme et de l'énergie

M. le Président informe que **M. Olivier Buchs** quitte ses fonctions après 4 ans. Il le remercie et informe qu'une place est à repourvoir. Le Conseil communal a cherché des personnes intéressées et **M. Luc Merian** serait disposé à reprendre cette place. Il demande s'il y a d'autres intéressés. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de nommer M. Merian par des applaudissements.

M. Luc Merian est élu à la Commission d'urbanisme et de l'énergie

Point 9

Nomination de deux membres à la Commission de naturalisation

M. le Président informe que **Mme Diane Simic** et **Mme Pauline Grangier** se sont retirées. Il les remercie et informe que le Conseil communal a également cherché des personnes intéressées. **Mme Christine Fragnière** et **Mme Marie-Claude Broye** sont candidates pour cette commission et demande s'il y a d'autres intéressés. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de les nommer par des applaudissements.

Mme Christine Fragnière et Mme Marie-Claude Broye sont élues à la Commission de naturalisation

Point 10

Informations du Conseil communal

- **M. le Président** informe qu'il y a eu une rencontre avec Groupe E pour le CAD d'Avry. Ils sont satisfaits du fonctionnement. Il y a 2 chaudières à pellets et la centrale de chauffe fonctionne avec 100 % d'énergie renouvelable, ce qui n'est pas toujours le cas ailleurs. Nous faisons dès lors preuve d'exemplarité.
- Pour le réseau d'eau, le plan est affiché à l'écran. Le captage de l'ACAPE se trouve à Echarlens. La ligne rouge est le niveau du seuil à ne pas dépasser. En juillet dernier les pompages ont atteint la limite, d'où les restrictions d'eau. Il y a une différence avec les habitants de Bulle ou de Riaz qui sont raccordés sur EauSud. Ils n'ont pas eu de restriction, car aucune modification du niveau de leur approvisionnement. Ils ne sont pas sur le même réseau d'eau. Avec EauSud, nous n'avons qu'un contrat pour de l'eau de secours. Même si l'eau vient en principe par gravitaire, car les réservoirs sont plus hauts, il y a des traitements de l'eau par des UV ou autre. Donc en cas de pénurie d'énergie, toutes les zones situées en-dessus de 800 m ne seront plus alimentées selon EauSud. Une étude complète est en cours pour installer des génératrices, afin de prendre le relais en cas de coupure d'électricité. Toutefois, pour cet hiver, il n'y a pas de solution mise en place. **M. Jean-Jacques Reynaud** ne comprend pas cette remarque, car l'eau qui est pompée au réservoir de Surpin vient du réservoir de Gumefens et l'eau du réservoir des Monts vient depuis l'ACAPE. Le réservoir est plein et on devrait pouvoir tenir quelques heures sans devoir pomper. **M. le Président** précise que des coupures d'électricité plus longue pourrait poser problème. Le Conseil communal voulait attirer l'attention de la population sur ce problème, dont il vient d'être informé.
- **M. le Président** lit les dates de fermeture de l'administration communale et de la déchetterie durant les fêtes
- **M. le Président** adresse ses remerciements de **Mme Marie-José Gapany** pour ses 32 ans d'activité au volant des bus scolaires. Il la remercie de sa précieuse collaboration et lui remet un présent. Elle est chaleureusement applaudie par l'assemblée.

Point 11

Divers

M. Pierre Adrien Aviolat demande si pour les UV qui fonctionnent à l'électricité il ne serait pas possible de mettre des panneaux solaires. **M. Marc-Olivier Seydoux** répond qu'il faudrait installer des panneaux avec un onduleur pour que cela puisse être autonome, sinon il faut de l'électricité pour les faire fonctionner. De plus, pour la nuit, il faudrait des batteries.

M. Marcel Schmutz dit que s'il y a un manque d'eau, il y a la source Uldry où il y a un débit de 100 lt/min. **M. Marc-Olivier Seydoux** dit que le captage de la source Uldry est à l'étude pour pouvoir la récupérer en-dessus de la zone impactée par une possible pollution et la réactiver, si possible.

M. Claude Berset demande si le CAD d'Avry va venir à Gumefens. **M. le Président** répond que non et que celui de Gumefens n'a presque plus de réserve pour de nouveaux raccordements.

M. Jean-Jacques Reynaud revient sur le point des fenêtres qui a été refusé. Il trouve que la proposition de M. Daniel Savary est intéressante, il faut faire un CECB sur le bâtiment, faire une étude globale et revenir ensuite avec un investissement. Les locataires paient un certain prix et ont le droit d'avoir des fenêtres qui les protègent du froid.

M. Jean Louis Fragnière demande si on ne pourrait pas faire un abri à Avry pour les élèves qui attendent le bus des TPF.

M. le Président souhaite clore l'assemblée en remerciant toutes et tous de la confiance témoignée et d'être venus ce soir. Il souhaite de belles fêtes de fin d'année à chacun et remercie ses collègues du Conseil communal, le personnel de l'administration, les employés de l'édilité, les membres des commissions et à toutes les personnes qui œuvrent pour la bonne marche de la Commune.

L'Assemblée est levée à 22h10

En annexe : la présentation affichée à l'écran durant l'Assemblée fait partie intégrante du présent procès-verbal

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 23 janvier 2023.

La Secrétaire

Laurence Rimaz



Le Syndic

Christophe Tornare

Approuvé par l'Assemblée communale du

La Secrétaire

Laurence Rimaz



Le Syndic

Christophe Tornare